

# Accidents impliquant des liquides frigorigènes hors NH3 (48 cas)

Base de données ARIA - Etat au 26/02/2003

(ED5316)

*La base de données ARIA, exploitée par le Ministère de l'écologie et du développement durable, recense les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu, porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, carrières, élevages... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses.*

*Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.*

*Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : BARPI - 2, rue Antoine Charial 69426 LYON CEDEX 03 / Mel : [sei.barpi@industrie.gouv.fr](mailto:sei.barpi@industrie.gouv.fr)*

**N° 77 - 8/10/1991- CANADA - CANSO****63.1 - Manutention et entreposage**

Une erreur opératoire est commise lors de l'arrêt d'une installation de réfrigération en vue de passer du fréon à l'ammoniac. Un sous-traitant laisse une vanne ouverte sur une canalisation qu'il croyait hors service. L'entreprise est condamnée à verser à la province une amende de 15 000 \$ canadiens à la suite du rejet de 20 t de FREON. Des exigences particulières sont imposées pour fournir des plans aux sous-traitants et améliorer le suivi de leur travail.

**N° 4255 - 14/1/1993- 87 - LIMOGES****15.1 - Industrie des viandes**

Dans une ancienne charcuterie industrielle, une fuite d'anhydride sulfureux se produit sur une installation de réfrigération lors du tronçonnage d'une canalisation reliant 2 réservoirs. Les pompiers ventilent les locaux durant une journée avant de sortir les réservoirs.

**N° 5168 - 19/4/1994- 67 - HAGUENAU****92.1 - Activités cinématographiques et vidéo**

Un cinéma est évacué à la suite d'une fuite de Fréon sur les circuits de réfrigération du dispositif de climatisation.

**N° 5703 - 9/8/1994- 44 - SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE****15.1 - Industrie des viandes**

Un feu se déclare dans le réfectoire d'une conserverie et se communique à un stockage de 1 500 m<sup>2</sup> comprenant plusieurs chambres froides. Les pompiers, dont l'intervention est compliquée par la présence de fréon dans les installations de réfrigération, maîtrisent le sinistre en 2 h ; 150 t de viandes sont détruites (préjudice de 1,5 MF). Après une journée de chômage technique, les 150 employés de l'usine reprennent leur travail sur les chaînes de conditionnement qui n'ont pas été touchées.

**N° 5880 - 24/9/1994- 62 - BOULOGNE-SUR-MER****63.1 - Manutention et entreposage**

Un incendie détruit un hangar de 6 700 m<sup>2</sup> (224 x 30 m), construit en 1989 et loué à plusieurs entreprises de distribution de produits de la mer. Des bouteilles de gaz explosent et retombent aux alentours ; un débris métallique est retrouvé, planté dans une porte, à 50 m de distance. Les petites installations de réfrigération (C.F.C.) équipant des chambres froides et des dizaines de poids lourds en stationnement le long des quais de chargement sont également détruits. Hors gaz de combustion résultant de la dégradation des matériaux pris dans l'incendie, aucune autre émission de gaz toxiques n'est signalée. L'absence de protection incendie a contribué à l'ampleur du sinistre circonscrit en 1h00 (durée totale de l'intervention 12h00).

**N° 8260 - 9/1/1995- ETATS UNIS - SEATTLE****15.8 - Autres industries alimentaires**

Un incendie suspect détruit un établissement de cuisine industrielle situé en ville. L'immeuble s'effondre en ensevelissant 4 pompiers et en blessant 5 autres. L'établissement comportait des installations utilisant des fluides de réfrigération.

**N° 7107 - 21/6/1995- 82 - MONTECH****52.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé**

Dans un supermarché, une fuite de monochlorodifluorométhane (FORANE 22) se produit sur une installation de réfrigération de produits frais. Neuf personnes légèrement intoxiquées sont hospitalisées. Le supermarché est aéré et ventilé.

**N° 7140 - 11/7/1995- 94 - RUNGIS****51.3 - Commerce de gros de produits alimentaires**

Un incendie embrase 6 000 m<sup>2</sup> d'un entrepôt de viande porcine du marché d'intérêt national et détruit 3 entreprises ; une autre est gravement atteinte. Les installations de réfrigération (fréon) sont détruites (explosion des équipements pris dans le feu) ou gravement endommagées. Le feu s'est propagé rapidement par les gaines de ventilation et les faux-plafonds. Un employé et 2 pompiers sont légèrement intoxiqués. L'imprudence d'un fumeur ou une défaillance électrique (travaux) pourraient être à l'origine du sinistre. Une société extérieure vidange le frigorigène (25 kg sur 2 t) restant sur l'une des installations endommagées. Le fréon a brûlé en grande partie et des vandales ont saccagé une partie des installations pour récupérer du cuivre.

**N° 7231 - 3/9/1995- 38 - FONTAINE****15.1 - Industrie des viandes**

Un incendie détruit une charcuterie industrielle de 800 m<sup>2</sup>. Une température élevée (800 °C) a contribué à l'ampleur des dommages (fusion de moules, etc.). Les 30 employés sont en chômage technique. Un acte criminel est probablement à l'origine du sinistre ; 2 foyers distincts et simultanés ont été découverts. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle fuite de fluide frigorigène (FREON) lié aux installations de réfrigération. L'activité sera déplacée sur un autre site. Les dommages matériels et les pertes de production s'élèvent à 7,5 MF.

**N° 7422 - 3/9/1995- 35 - RENNES****63.1 - Manutention et entreposage**

Un feu se déclare dans un entrepôt frigorifique de 5 000 m<sup>3</sup>, désaffecté et non utilisé depuis une quinzaine d'années. L'incendie se propage rapidement compte tenu des matériaux présents (palettes en bois et isolation des chambres froides). Les installations de réfrigération (FREON 22 KW) avaient été démantelées bien avant le sinistre. Un acte criminel est suspecté et une enquête de gendarmerie est ouverte.

**N° 7462 - 17/9/1995- 79 - NUEIL-SUR-ARGENT****15.1 - Industrie des viandes**

Dans un abattoir de canards, un incendie se déclare au centre d'un bâtiment de 400 m<sup>2</sup> où sont installés des bacs à cire utilisés pour plumer les volailles. Les pompiers arrivent à préserver la plus grande partie de l'abattoir mais 50 m<sup>2</sup> de toiture sont détruits et plusieurs machines sont endommagées. Sur les 85 salariés, 45 risquent d'être mis en chômage technique. Un mauvais fonctionnement du système de régulation de température sur l'un des bacs de cire est à l'origine du sinistre. Dans la zone concernée, aucun fluide frigorigène n'était présent et les installations de réfrigération (700 kg de fréon R22) n'ont pas été atteintes. La gendarmerie effectue une enquête.

**N° 7668 - 13/11/1995- 44 - NOZAY***15.1 - Industrie des viandes*

Un incendie détruit 3 800 m<sup>2</sup> d'une charcuterie industrielle. Les pompiers interviennent avec difficultés. La borne incendie disponible a un débit insuffisant et la réserve d'eau proche de l'établissement est rapidement vidée ; l'eau est ensuite pompée dans un étang. La structure métallique du bâtiment et l'absence de cloisonnements favorisent la propagation de l'incendie, l'ensemble brûle en 20 min. Les installations de réfrigération utilisant un FREON sont partiellement endommagées (évaporateurs et canalisations). Les 105 employés de l'établissement sont en chômage technique. L'origine du sinistre n'a pas été déterminée. L'usine sera reconstruite. Les dommages matériels internes et les pertes de production s'élèvent à 50 MF.

**N° 9551 - 8/7/1996- 76 - DIEPPE***15.2 - Industrie du poisson*

Un incendie se déclare dans une saurisserie en redressement judiciaire. Le local des archives est détruit et 2 installations de réfrigération au fréon (R22) sont détériorées par les eaux d'extinction, mais aucune fuite de fluide frigorigène n'est à déplorer. Les 2 salariés qui exerçaient une activité de négoce risquent d'être en chômage technique.

**N° 9585 - 20/7/1996- 63 - CLERMONT-FERRAND***51.3 - Commerce de gros de produits alimentaires*

Un feu se déclare dans un entrepôt d'alimentation en gros de 2 500 m<sup>2</sup>. Aucune précision n'est donnée quant à une dégradation éventuelle des installations de réfrigération qui utilisaient du fréon comme fluide frigorigène. Les dommages matériels sont évalués à 13 MF.

**N° 9718 - 8/8/1996- 92 - GENNEVILLIERS***63.4 - Organisation du transport de fret*

Sur une plate-forme de répartition de denrées alimentaires de 5 000 m<sup>2</sup> comprenant un entrepôt frigorifique, un feu se déclare à 23h15 sur le groupe froid d'une remorque réfrigérée à quai. Il ne peut être maîtrisé avec des extincteurs à eau pulvérisée et à poudre. Alertés 8 mn plus tard, les pompiers interviennent rapidement (4 mn). Le feu se propage entre 2 remorques, les RIA et des lances sont établis dans le dépôt. A 23h45, une explosion et une inflammation généralisée en partie haute de l'entrepôt se produisent (fumées/gaz ayant pénétré par le plafond des sas ?). Le sinistre est maîtrisé à 2h00 (26 lances dont 17 grosses). Le dépôt, les unités de réfrigération (1,2 t de R22) et 45 camions sont détruits. Les dommages matériels sont évalués à 40 MF et les pertes d'exploitation à 30 MF. Une expertise judiciaire est réalisée.

**N° 11265 - 22/5/1997- 31 - FENOUILLET***52.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Une fuite de fréon se produit sur les installations de réfrigération d'un supermarché. Une personne est gravement asphyxiée, 5 autres sont légèrement atteintes.

**N° 11779 - 25/9/1997- 33 - MARGAUX***15.8 - Autres industries alimentaires*

Dans une chocolaterie industrielle, une fuite de liquide frigorigène se produit sur les installations de réfrigération. Plusieurs employés sont pris d'étourdissements et de malaises. Les pompiers sont alertés. Les 4 employés les plus atteints sont hospitalisés. Des analyses sont effectuées dans l'air ambiant. La qualité des produits en cours de fabrication est contrôlée. Par mesure de sécurité, l'établissement est évacué jusqu'au lendemain (60 personnes). Une entreprise extérieure effectue les réparations nécessaires.

**N° 11776 - 13/10/1997- 87 - LIMOGES***75.1 - Administration générale, économique et sociale*

Dans un centre informatique, une fuite de fréon se produit sur le circuit d'une installation de réfrigération utilisée pour la climatisation. Une CMIC intervient. Deux personnes incommodées par le gaz sont hospitalisées.

**N° 11771 - 2/11/1997- 22 - SAINT-NICOLAS-DU-PELEM***15.1 - Industrie des viandes*

De nuit et en l'absence du personnel, un feu se déclare dans un abattoir de volailles de 7 000 m<sup>2</sup>. Des riverains donnent l'alerte. Malgré d'importants moyens, les pompiers ne peuvent que protéger les installations de réfrigération à l'ammoniac et locaux techniques construits en dur. La combustion des emballages et films plastiques provoque l'émission de fumées noires, 6 t de fréon (R22) sont détruites. L'usine est ravagée, 330 t de marchandises sont saisies et éliminées, dont 110 t de volailles mises en décharge et recouvertes de 25 t de chaux 15 jours plus tard. Les effluents aqueux sont traités. Les dommages et pertes d'exploitation s'élèvent à 90 et 70 MF, 280 employés sont en chômage technique. Une expertise judiciaire est réalisée.

**N° 12105 - 13/11/1997- 76 - FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE***29.2 - Fabrication de machines d'usage général*

Dans une usine de fabrication d'appareils de réfrigération, un flexible reliant un réservoir de R404A, fluide frigorigène HCF stocké sous une pression de 8 bars, à une pompe de transfert, éclate et une canalisation d'acier se déboîte. Il n'y avait pas d'opération de soutirage au moment des faits. L'installation était en service depuis 10 jours. Environ 5 m<sup>3</sup> de produit sont dispersés dans l'atmosphère. Il n'y a pas de victime.

**N° 11945 - 23/11/1997- 21 - SAINT-APOLLINAIRE***52.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Dans un supermarché, un feu se déclare sur un groupe de réfrigération. Les dommages sont limités et l'exploitation n'est pas suspendue.

**N° 12359 - 26/1/1998- 65 - SEMEAC***15.1 - Industrie des viandes*

Un feu se déclare de nuit dans une charcuterie industrielle. Malgré l'alerte donnée rapidement par le gardien, l'incendie détruit en 10 mn l'ensemble des bâtiments (1 500 m<sup>2</sup>) et les installations de réfrigération (Fréon F22). La conception des bâtiments (panneaux sandwich avec polyuréthane) explique le développement rapide du sinistre. La présence d'amiante (toits en Everite) nécessitant des procédures particulières et des autorisations spécifiques, les travaux de déblaiement et l'élimination des 40 t de produits

périssables enfouis sous les décombres sont retardés plus de 15 jours ; 40 personnes sont en chômage technique.

**N° 12361 - 26/1/1998- 74 - SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS**

*52.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Dans un supermarché, un incendie détruit 1 300 m<sup>2</sup> d'aire de vente et 400 m<sup>2</sup> de surface de réserve. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par des installations de réfrigération.

**N° 12710 - 1/2/1998- ETATS UNIS - YORK**

*29.2 - Fabrication de machines d'usage général*

Une violente explosion survient sur un réservoir de fréon dans une entreprise fabriquant des installations de réfrigération, de chauffage et de climatisation. Un employé est tué et 18 autres sont blessés. Une enquête est effectuée pour déterminer la cause de l'explosion.

**N° 14620 - 13/3/1998- 74 - JUVIGNY**

*15.5 - Industrie laitière*

Un incendie détruit la moitié d'une fromagerie. Les circuits de refroidissement à l'eau glycolée sont détruits, mais les installations de réfrigération mettant en oeuvre un FREON ne sont pas endommagées. L'établissement est arrêté 6 mois, temps nécessaire à la réparation des dommages.

**N° 12618 - 15/3/1998- 69 - BOURG-DE-THIZY**

*52.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Un incendie détruit 600 m<sup>2</sup> d'un supermarché ; 30 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à une éventuelle implication des installations de réfrigération. Les dommages matériels sont évalués à 5,2 MF et les pertes d'exploitation à 2,8 MF.

**N° 12647 - 21/3/1998- 22 - PLEVIN**

*15.1 - Industrie des viandes*

Un feu se déclare dans un abattoir de volailles alors que seule une équipe de nettoyage se trouve sur les lieux. Un mégot jeté dans une corbeille serait à l'origine du sinistre. Une alarme couplée aux sprinklers se déclenche, alertant une société de surveillance située à quelques kilomètres. Celle-ci prévient les secours qui interviennent en moins de 10 mn. L'incendie est maintenu puis maîtrisé dans la partie emballage de l'établissement (700 m<sup>2</sup> des 4 000 m<sup>2</sup> de l'usine), seule partie qui sera détruite. Le feu a été rapidement maîtrisé grâce au bon fonctionnement du système d'extinction automatique à eau. Les dommages sont limités et les installations de réfrigération (FREON/FORANE) ne sont pas atteintes.

**N° 13146 - 9/6/1998- ITALIE - MODENE**

*15.1 - Industrie des viandes*

Lors d'une vérification des équipements de réfrigération, du fréon s'échappe dans une chambre froide. Quatre employés sont asphyxiés dont 2 mortellement. Le substitut du procureur ouvre une enquête et fait pratiquer une autopsie sur le corps des victimes.

**N° 13050 - 19/6/1998- 01 - AMBERIEU-EN-BUGEY**

*15.1 - Industrie des viandes*

Un feu se déclare dans une charcuterie (35 t/j) en cours de régularisation administrative. L'usine s'embrase rapidement (panneaux sandwich). Une fumée abondante est émise. En 3 h, 15 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et les unités de réfrigération (F22) sont détruits. Un intervenant extérieur, dont le corps sera retrouvé dans un couloir, effectuant des travaux de soudure et 2 employés (en mezzanine au-dessus des chambres froides) périssent asphyxiés, 8 personnes sont blessées. Des descentes d'eaux pluviales en PVC ont fondu sous la chaleur. Les eaux d'extinction rejoignent un bassin d'orage. Un mur coupe-feu a protégé les locaux administratifs. L'ampleur et la rapidité du sinistre, ainsi que la crainte d'émissions toxiques ont compliqué la coordination des secours. Les travaux de déblaiement étant ralentis par les expertises à effectuer, plusieurs jours seront nécessaires pour évacuer 500 t de viande coincées sous les décombres et des odeurs nauséabondes seront perçues à plus de 1 km des lieux (surfaces commerciales et immeubles situés à moins de 500 m). Les dommages matériels s'élèvent à 61 MF et 140 employés sont licenciés. La direction annonce la fermeture définitive de l'établissement un an plus tard.

**N° 19650 - 11/11/1998- ROYAUME UNI - GRIMSBY**

*15.2 - Industrie du poisson*

Dans une fabrique de plats à base de poissons, une canalisation d'eau se perce et s'écoule sur une canalisation en cuivre qui véhicule du chloro-difluoro-méthane (R22) sous haute pression. Environ 120 kg de R22 fuient pendant 2 à 3h. Le nuage situé au ras du sol atteint les brûleurs à gaz d'une friteuse industrielle. Au contact de la flamme, le R22 se décompose en produits irritants et toxiques comme le phosgène, les acides chlorhydriques et fluorhydrique ; 13 employés sont intoxiqués.

**N° 14763 - 22/1/1999- 76 - GONFREVILLE-L'ORCHER**

*52.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Dans un complexe commercial, 42 personnes sont victimes de malaises dans plusieurs magasins ; 26 d'entre elles sont hospitalisées et placées en observation. Les systèmes de ventilation et de réfrigération sont vérifiés, des échantillons de l'air ambiant et de l'atmosphère des égouts sont analysés ; aucune anomalie n'est constatée. Le centre commercial n'est pas évacué mais sa ventilation est renforcée. Une enquête judiciaire est effectuée. L'origine des malaises restera indéterminée, aucun incident n'ayant par ailleurs été signalé au niveau des installations classées situées à proximité.

**N° 14852 - 8/2/1999- 14 - LIVAROT**

*15.5 - Industrie laitière*

Un feu se déclare la nuit dans l'un des locaux de stockage d'une fromagerie. D'importants moyens de secours (8 casernes / 100 pompiers) interviennent en ARI durant 4h30. Un vent violent accompagné de pluie et de neige, la présence de produits chimiques divers (soude, ammoniac, acide, fréon, oxygène), l'explosion de bonbonnes de gaz, la présence de 4 bouteilles d'acétylène, de bouteilles de propane et de nombreux aérosols (peinture) en feu qui seront plongés dans une cuve d'eau, ainsi qu'une légère fuite d'ammoniac à la suite de la rupture d'une canalisation associée à une installation de réfrigération et fixée sur un IPN déformé par l'incendie... compliquent l'intervention. L'établissement de 10 000 m<sup>2</sup> est détruit à 90 % ; seuls les endroits équipés de murs coupe-feu sont épargnés. Les dommages matériels et les pertes d'exploitation sont évalués à 125 et 65 MF, 150 personnes risquent d'être

en chômage technique. La reconstruction de l'établissement demandera 12 à 14 mois de travaux.

**N° 15872 - 16/7/1999- 91 - LISSES**

35.5 - *Fabrication de matériels de transport n.c.a.*

Un incendie détruit un entrepôt de 800 m<sup>2</sup> d'une société de fabrication de groupes réfrigérants de camions. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis sur les stockages de produits de réfrigération.

**N° 15965 - 26/7/1999- 60 - RIBECOURT-DRESLINCOURT**

24.6 - *Fabrication d'autres produits chimiques*

Dans une usine chimique, une fuite de 40 kg de fréon (R22) se produit sur une installation de réfrigération lors d'une opération de maintenance effectuée par une entreprise extérieure. L'accident a pour origine la rupture de la tuyauterie haute pression du circuit frigorifère. Aucun dommage corporel n'est à déplorer.

**N° 16304 - 11/9/1999- 44 - CHATEAUBRIANT**

15.1 - *Industrie des viandes*

Un feu qui pourrait avoir pour origine un court-circuit dans un local abritant des emballages, se déclare la nuit dans un abattoir spécialisé dans la découpe de bovins. Des riverains alertent le gardien qui prévient les pompiers. L'intervention dure 5 h. Sur 3 niveaux, 6 des 10 000 m<sup>2</sup> de l'établissement (secteurs de découpe, de transformation et d'expédition, locaux administratifs et informatiques) et 400 carcasses de veau (2 MF) sont détruits. Seules la zone d'abattage des veaux et les installations de réfrigération contenant 3,5 t d'ammoniac sont épargnées, mais 270 personnes sont en chômage technique. L'établissement reprend partiellement ses activités le mois suivant, après expertise des installations de réfrigération et vidange des canalisations situées dans les locaux frigorifiques à reconstruire. L'isolation des tuyauteries lors du sinistre a permis de limiter les fuites à moins de 0,1 t d'ammoniac ; des pompiers ont cependant été incommodés par des fuites de FREON.

**N° 16477 - 2/10/1999- 69 - SAINT-PRIEST**

15.8 - *Autres industries alimentaires*

Initié au niveau d'un four, un incendie se propage aux combles d'une pâtisserie. Les pompiers maîtrisent le sinistre après 2 h d'intervention. Les 7 employés ne seront pas mis en chômage technique. La gendarmerie effectue une enquête. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages éventuels subis par cette dernière.

**N° 16663 - 27/10/1999- 69 - LYON 8**

52.1 - *Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Une fuite de FREON se produit sur les installations de réfrigération d'une supérette. Une personne brûlée est hospitalisée, 2 autres sont incommodées. Le magasin est évacué.

**N° 16765 - 18/11/1999- 59 - FRETIN**

51.3 - *Commerce de gros de produits alimentaires*

Un incendie détruit un entrepôt de salaisons de 3 000 m<sup>2</sup> ; 80 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération utilisant du FREON. Aucune pollution notable de l'environnement n'a été observée. La gendarmerie effectue une enquête. Les installations seront détruites et reconstruites.

**N° 18753 - 10/9/2000- 76 - CANY-BARVILLE**

40.1 - *Production et distribution d'électricité*

Dans une centrale nucléaire, une fuite d'huile est observée au niveau des garnitures mécaniques du compresseur d'un groupe de réfrigération lors de sa remise en service. Lors de travaux pour préparer l'intervention, il est constaté 48 h plus tard la disparition de la totalité de la charge de frigorigène, soit 700 kg de FREON du type dichloro difluoro méthane. Pour une raison inconnue, la détection de la présence de FREON ne s'est pas activée dans le local. La fuite qui est consécutive à la détérioration des garnitures mécaniques, s'est sans doute produite durant l'arrêt pour rechargement de la tranche en août et septembre.

**N° 18668 - 5/11/2000- ETATS UNIS - TILTON**

52.1 - *Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Dans un supermarché, une fuite de fréon intervient au niveau d'une boulangerie. Les 2 employés, se plaignant de malaises, sont transférés à l'hôpital. Le supermarché ainsi qu'un commerce voisin sont évacués et fermés à titre préventif. La fuite est due à un retardateur, type de four utilisé pour ralentir la levée de la levure pendant la cuisson du pain. Pour ce faire, le four utilise un type de produit conforme vis-à-vis de la protection de la couche d'ozone. En revanche, la présence de fréon engendre un appauvrissement en oxygène de l'air ambiant, ce qui a provoqué des malaises parmi le personnel. Toute la production de la boulangerie susceptible d'être contaminée, est détruite. Une équipe spécialisée dans les matières dangereuses effectue une enquête pour dégager les causes de l'incident.

**N° 19756 - 30/1/2001- 74 - VILLY-LE-BOUVERET**

15.5 - *Industrie laitière*

Deux vaches et 11 veaux périssent carbonisés dans l'incendie d'un bâtiment agricole de 700 m<sup>2</sup> à usage de fabrication de fromage ; 3 personnes sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant à la présence d'une installation de réfrigération et aux dommages subis par cette dernière.

**N° 20240 - 13/4/2001- 39 - DOLE**

15.5 - *Industrie laitière*

Un incendie se déclare dans un local de 700 m<sup>2</sup> renfermant une installation de réfrigération (réfrigérant : eau glycolée + fréon), contenant plusieurs dizaines de tonnes de plastiques et de fromage. Il est situé au 2<sup>ème</sup> étage du bâtiment. Ce dernier est enfumé sur 2 niveaux, le feu dégageant une épaisse fumée noire et des suies. Les pompiers (environ 30), arrivés rapidement sur les lieux, enlèvent des tuiles du toit afin d'évacuer la fumée épaisse. Ils maîtrisent rapidement le sinistre mais restent sur place 5 h pour éviter les éventuelles reprises de feu : des feux couvants se situent au niveau des faux-plafonds (panneaux sandwich avec béton et liège). Il n'y a pas de blessé. La fabrication sera arrêtée 3 j et la production stockée, soit 90 t, est perdue. Le local frigorifique est détruit. Les autres ateliers feront l'objet d'un nettoyage du fait des suies. Les produits détruits seront éliminés par une société spécialisée.

**N° 20361 - 19/5/2001- 33 - PAULLAC***52.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Un incendie détruit un supermarché de 1750 m<sup>2</sup>. Les pompiers éteignent le feu en 3 h en préservant les maisons mitoyennes. Le feu se serait déclaré au niveau des meubles réfrigérés du magasin. Les séparations coupe-feu ont permis de protéger le local de stockage de marchandises qui contient des produits inflammables. Aucune information n'est donnée sur les dommages occasionnés aux installations de réfrigération.

**N° 20879 - 8/8/2001- 38 - CROLLES***52.1 - Commerce de détail en magasin non spécialisé*

Dans un supermarché, une intoxication collective d'origine inconnue nécessite l'évacuation de 50 personnes puis le contrôle par le SAMU de 44 personnes ( 24 seront hospitalisées dont 1 pompier). Une CMIC effectue des mesures. Le responsable de l'établissement constate des traces d'un produit sur les poignées des caddies qu'il fait analyser par un laboratoire. Un problème de climatisation ou bien un geste d'un client mal intentionné (jet d'une bombe lacrymogène) sont suspectés.

**N° 23324 - 17/12/2001- 68 - HUNINGUE***24.4 - Industrie pharmaceutique*

Une fuite évaluée à 1 600 kg de fluide frigorigène fluoré (R134a) se produit sur un évaporateur, provoquant une pollution atmosphérique sans incidence pour le voisinage. L'installation accidentée était en service depuis seulement quelques mois. La fuite résulte d'une corrosion anormale des tuyauteries en cuivre de l'évaporateur et au gel de l'eau qui a provoqué l'éclatement du circuit. Sur les 7 groupes de réfrigération existants, 2 s'avèreront fuyards et à l'origine de la perte de FORANE constatée.

**N° 22448 - 11/4/2002- 78 - VERSAILLES***92.6 - Activités liées au sport*

Un violent incendie et une explosion se produisent dans une patinoire de 2 000 m<sup>2</sup> entourée sur ces 4 faces par des habitations de 2 à 3 étages situées à 20 ou 30 m. Le sous-sol de l'établissement abrite un parking et les installations de production de froid, un marché couvert est situé au rez-de-chaussée et la patinoire est implantée au 1er niveau. Le complexe disposait d'une structure et de planchers béton, avec des murs maçonnés et une toiture multicouches sur panneaux d'aggloméré de bois reposant sur une charpente en lamellé-collé. Une équipe de hockey en entraînement chassée par les fumées évacue les lieux. En préparant un repas, l'un des membres de cette équipe aurait renversé accidentellement une friteuse qui s'est enflammée, la bouteille de gaz associée explosant ensuite. Les pompiers alertés pour un feu de friteuse vers 21h24 arrivent sur les lieux peu après, mais l'incendie s'est déjà propagé et des renforts sont demandés. Saturée par les gaz chauds malgré la présence d'exutoires, la partie supérieure de l'édifice et ses nombreux éléments en bois s'embrase (flash-over) et s'effondre vers 21h53. De nouveaux renforts sont demandés. Plusieurs autres explosions seront entendues lorsque les flammes atteignent le stock des bouteilles de gaz utilisées par une surfaceuse (engin lissant la glace). Plus de 120 pompiers sont alors mobilisés, un périmètre de sécurité est établi. Des flammes hautes chauffent les constructions environnantes et les secours demandent aux riverains de fermer leur volet, puis d'évacuer les immeubles ; un morceau de bouteille de gaz sera ultérieurement retrouvé sur le toit de l'un de ces derniers. Surpris par le développement rapide du sinistre, les secours parviennent à le maîtriser après 3 h d'intervention, le feu étant considéré comme éteint à 1h45. La patinoire est détruite et 3 blessés légers dont 2 pompiers sont à déplorer. Hors infiltrations d'eau d'extinction, aucun autre dommage n'a été remarqué aux niveaux inférieurs de l'établissement ; les installations de réfrigération utilisant du FREON, bien isolées de la zone incendiée, ont ainsi été épargnées.

**N° 22778 - 14/6/2002- 78 - La VERRIERE***34.3 - Fabrication d'équipements automobiles*

Une fuite de 400 kg de FORANE (R22) se produit sur le compresseur d'un circuit de réfrigération dans la salle des machines de la soufflerie climatique d'un équipementier pour automobiles. Le joint de l'une des culasses de l'un des compresseur s'est déchiré lors d'une montée en pression du circuit. Un jet sous pression a alors généré un brouillard d'huile et de R22 qui a envahi rapidement la salle des machines avant d'être relargué à l'atmosphère. Les vannes du compresseur concerné sont fermées, la salle des machines est aérée puis nettoyée et un prestataire externe agréé intervient sur le circuit accidenté pour diagnostiquer la défaillance, remettre en état l'installation et la recharger en FORANE. La montée en pression excessive du compresseur fait suite à une fuite sur un pressostat. Cet élément de sécurité, sorte d'électrovanne prévue pour empêcher justement ce type de montée en pression, n'a pu jouer correctement son rôle en raison de la fuite. Selon l'exploitant, cette défaillance n'a pas eu de précédent depuis la mise en service des installations en 1970 ; une étude de faisabilité est réalisée pour la mise en place d'une double sécurité.

**N° 22690 - 10/7/2002- 56 - VANNES***15.8 - Autres industries alimentaires*

Un incendie qui se déclare vers 6h40, dans la partie production d'une usine de gâteaux surgelés et en présence des employés, embrase rapidement l'ensemble du bâtiment. La mousse de polyuréthane en flamme génère une épaisse fumée noire, obligeant les services de l'équipement à baliser une nationale proche. L'intervention mobilisera 70 pompiers et d'importants moyens matériels. Les secours commenceront à combattre le feu par l'extérieur, avant d'ouvrir une brèche dans l'enchevêtrement de tôles calcinées. Un couloir séparant la partie administrative fera office de coupe feu. Les dommages matériels sont évalués à 5 MEuros : 5 000 m<sup>2</sup> de locaux détruits, dont les zones de production, de stockage et d'expédition et les bureaux. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages subis par les installations de réfrigération fonctionnant au FREON. Des agents de nettoyage à base d'acide chlorhydrique (1 000 l), de soude (100 l) et de formol (200 l) dilués par les eaux d'extinction ont été en grande partie retenus dans un bassin d'eaux pluviales dont le trop-plein a été obturé lors de l'intervention des secours ; un contrôle du pH avant rejet des eaux collectées dans ce bassin ne révélera aucune valeur anormale. Les locaux devront être rasés et reconstruits ; 120 salariés de l'entreprise sont en chômage technique. Le sinistre se serait initié dans les combles, peut-être à la suite d'un court-circuit électrique. L'exploitant souligne que dommages et pertes d'exploitation liées étaient assurés et que l'impact sur le résultat opérationnel devrait être limité à 0,15 Meuros. Un sinistre de nature comparable avait déjà détruit en novembre 2001 l'un des autres sites de la société.